

INSCRIPTION 2026-2027

Le Proviseur

Affaire suivie par
Secrétariat de direction
Téléphone
05.61.51.84.84
Télécopie
05.61.51.84.70
Courriel
0312822z
@ac-toulouse.fr

24, avenue du Général
de Gaulle
BP 10113
31604 Muret Cedex

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au lycée polyvalent Charles de Gaulle.

Nous vous demandons de lire attentivement les informations suivantes et de fournir tous les documents demandés afin de procéder maintenant à son inscription.

Entrée en 3^e prépa-métiers, seconde générale et technologique, en 1^{ère} STI2D, en seconde professionnelle, en 1^{ère} professionnelle, en 1^{ère} année de CAP, ou toute 1^{ère} entrée à Charles de Gaulle.

Dépôt du dossier **complet à** remettre au service des inscriptions :

- Avant le vendredi 19 juin pour les 3^o prépa métiers
- Les 1^{er}, 02 et 03 juillet de 8h30 à 17h pour les autres

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

J'attire votre attention sur le fait que le lycée Charles de Gaulle ne dispense que les langues vivantes suivantes : Anglais et Espagnol.
Les autres langues peuvent être suivies dans le cadre du CNED.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la constitution du dossier d'inscription et vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes plus sincères salutations.

Michel SURRE
Proviseur

Nous attirons votre attention sur l'exactitude et la lisibilité des renseignements que vous fournirez (adresse, téléphone, adresse courriel, etc.) qui garantit une bonne communication entre les familles et le lycée.

En cours d'année, vous devrez signaler tout changement au secrétariat de scolarité.



RENTRÉE 2026 – INSCRIPTIONS

I. Documents à fournir impérativement lors de l'inscription :

Pièces à Joindre obligatoirement	Cadre réservé à l'établissement
• La fiche de renseignements	
• La fiche Contact	
• Une photocopie de la carte d'identité (CNI pour les citoyens français ou justificatif d'identité étranger).	
• 1 Relevé d'Identité Bancaire au nom du responsable financier (si élève boursier, RIB au nom du demandeur)	
• Fiche restauration	
• Fiche d'information pour les dispositifs d'accompagnement : PPRE – PAP – PAI – PPS (+ photocopie)	
• Fiche de droit à l'image	
• Coupons signés attestant l'acceptation du règlement intérieur et de la charte informatique	
• La fiche infirmerie et photocopie de la page <u>vaccinations</u> du carnet de santé	
• Fiche urgence	

II. Correspondance avec la famille

La correspondance entre le lycée et la famille se fait par messagerie électronique : informations diverses, relevés de notes. Aussi, vous voudrez bien vérifier l'exactitude de votre adresse électronique sur la fiche de renseignements.

III. Bourses

De nouvelles modalités sont mises en place afin de simplifier les démarches. Remplir la partie bourses sur la fiche de renseignements.

Aide aux familles : Se présenter à l'accueil administratif afin de demander un dossier de demande d'aide financière. (Après la rentrée).

IV. Carte jeune :

La demande de Carte Jeune est obligatoire.

Elle permet l'accès à l'établissement, l'accès à la restauration, l'obtention des manuels scolaires et de l'ordinateur fourni par la Région.

Pour obtenir cette carte vous devrez obligatoirement vous connecter dès l'inscription au lycée sur le site du Conseil Régional : www.cartejeune.laregion.fr

La carte sera envoyée à votre domicile et sera indispensable pour accéder au lycée dès la rentrée.

Attention ! Lors de la saisie du dossier carte jeune, l'état civil de l'élève doit être le même que sur le dossier scolaire (noms ou prénoms composés). Indiquez l'adresse complète (numéro de rue, bâtiment, appartement, etc.).

I. Restauration :

- Demi-pensionnaires : forfait 4 ou 5 jours
- Externes : repas au ticket

Voir document à compléter (Fiche restauration)

Dans le cadre de la suppression des encaissements par chèque dans les établissements publics, conformément aux directives de la DGFIP, le règlement devra s'effectuer exclusivement via EduConnect ou TurboSelf. Le paiement par chèque ne sera plus accepté à compter du 1er septembre 2026.

II. Internat : Formulaire d'inscription sur demande.

Merci de prendre rendez-vous avec un CPE ou l'infirmière pour toute situation médicale connue au moment de la demande d'inscription, et ce avant le 07 juillet 2026.

VII. Livres et fournitures

Les manuels scolaires (toutes sections) ainsi que les équipements (formations professionnelles) sont fournis par la Région. La liste de fournitures sera précisée à la rentrée par les professeurs.

Rappel : Une tenue de sport (short, survêtement, tennis ou baskets) est obligatoire pour l'EPS.

VIII. Transport scolaire :

Les élèves doivent se connecter sur le site du conseil Départemental afin de formuler la demande de transport, à l'adresse suivante : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

IX. Participation aux associations

La participation aux activités des deux associations du lycée, Maison des lycéens (MDL) et Association Sportive (AS) nécessite une contribution financière qui sera demandée à la rentrée pour les volontaires.

X. Photographies

Une photo de classe et une photo individuelle seront prises en début d'année par un photographe professionnel.

TOUTE INSCRIPTION VAUT ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR. II EST IMPERATIF DE LE LIRE.

<https://charles-de-gaulle.mon-ent-occitanie.fr/vie-de-l-eleve/reglement-interieur-horaires-et-vie-scolaire/>

Retrouvez toute l'actualité du Lycée, les infos de la rentrée sur son site Internet :
charles-de-gaulle.entmip.fr

Dès la rentrée, les parents auront la possibilité de suivre la scolarité de leur enfant sur l'ENT : absences, notes, suivi scolaire, emploi du temps, punitions,

Pour cela, utilisez vos codes EDUCONNECT

La rentrée des élèves est actuellement fixée comme suit :

Dates – Horaire	Classes concernées
<p>Mardi 1er septembre 2026 8h10</p>	<p>Rentrée des 3^{ème} prépa-métiers ; 2nde GT et Pro ; 1^{ère} année CAP. (Rentrent le lundi 1er et ne viennent pas le mercredi 02)</p>
<p>Mercredi 02 septembre 2026 8h10</p>	<p>Rentrée des 1^{ères}, Terminales, 2^{me} années CAP (Rentrent le mercredi 02, ne viennent pas le mardi 1er)</p>
<p>Jeudi 03 septembre 2026 8h10</p>	<p>Début des cours pour toutes les classes, selon l'emploi du temps normal.</p>

Suivez les informations actualisées sur le site du lycée :

www.charles-de-gaulle.entmip.fr

Lycée Polyvalent – Lycée des Métiers de l'Energétique et de la Domotique
Téléphone : 05.61.51.84.84 / www.charles-de-gaulle.entmip.fr
Mél. : 0312822z@ac-toulouse.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Formation :

Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M
 Nom d'usage (2) : Né(e) le* : .. / .. / ..
 Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
 Pays de naissance* : Département de naissance* (4) :
 Commune de naissance* (4) : Nationalité* :
 L'élève habite* (5) : Chez
 Ou possède sa propre adresse :

Code postal : Commune :
 Pays : @ Courriel :
 🏠 Domicile : 🏢 Travail : 📱 Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :
 Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.
 Nom d'usage : Prénom* :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle* : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse* :

Code postal* : Commune* :
 Pays* : @ Courriel :
 🏠 Domicile : 🏢 Travail : 📱 Mobile :
 J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.
 Nom d'usage : Prénom* :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle* : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse* :

Code postal* : Commune* :
 Pays* : @ Courriel :
 🏠 Domicile : 🏢 Travail : 📱 Mobile :
 J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

 Domicile : Travail : Mobile :
J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

 Domicile : Travail : Mobile :
J'accepte de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

 Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse. Non, je refuse.

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : .. / .. / Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ? Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : .. / .. / Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : Sa commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex, nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : .. / .. /

Signature :

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dgd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75357 PARIS CEDEX 07.*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants; chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Recensement militaire ou "recensement citoyen"

Toute jeune âgé de 16 ans, fille ou garçon, de nationalité française doit se faire recenser dans les 3 mois suivant l'anniversaire de ses 16 ans auprès de sa mairie.

La Mairie vous remettra une **attestation de recensement** qu'il est primordial de conserver précieusement.

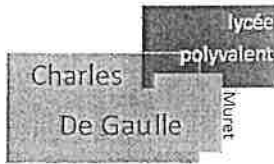
En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous souhaitez vous inscrire à tout **examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique** (CAP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Le recensement permet à l'administration :

- > De convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**.
- > De l'inscrire d'office sur les **listes électorales** à ses 18 ans.

Comment se faire recenser ?

- Se présenter à la mairie de son domicile muni des pièces suivantes :
 - Une pièce d'identité justifiant de sa nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
 - Le livret de famille
 - Un justificatif de domicile
- Se faire recenser en ligne, en créant son compte sur le site www.mon.service-public.fr qui vous indiquera la marche à suivre.



FICHE CONTACTS

Dans le cadre de notre labellisation « développement durable », nous privilégions les contacts avec les familles via les téléphones portables et les messageries électroniques (envoi des bulletins, réunions d'information, notifications d'absences, contacts avec les professeurs...)

C'est pourquoi nous vous demandons de renseigner scrupuleusement vos adresses électroniques et numéros de téléphone, et de nous informer très vite de tout changement.

ELEVE :

NOM :

CLASSE :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....

RESPONSABLE LEGAL 1 :

NOM :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....

RESPONSABLE LEGAL 2 :

NOM :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....

INFORMATIONS POUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

PAP/PAI/PPS

Nom, prénom de l'élève :

Classe :

Afin de faciliter la prise en charge et l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, pourriez-vous nous dire si votre enfant bénéficiait d'un protocole de suivi dans la classe précédente :

- PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
Pour établir un PAI, télécharger le document sur l'ENT du lycée rubrique Médico-sociale de la vie de l'élève et **prendre contact avec l'infirmière à la rentrée.**
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Refus scolaire anxieux

Commentaire (facultatif) :

.....

Les dossiers papier arrivant dans les lycées plusieurs semaines après la rentrée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir une photocopie du protocole (copie du projet et/ou de la notification MDPH pour les PPS) pour les élèves « entrants » dans l'établissement :

- Pour les PPRE, PAP et PPS, la copie est à mettre sous enveloppe, adressée à la direction.
- Pour le PAI, la copie est à adresser à l'infirmière (sous enveloppe scellée).

Muret, le 12 / 06 / 2026

Objet : Mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Chers parents,

Infirmierie

Votre enfant va être scolarisé au Lycée Polyvalent Charles de Gaulle l'année scolaire 2026- 2027.
Si vous souhaitez la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou le renouvellement du PAI déjà mis en place dans son établissement précédent, nous vous informons de la procédure à suivre pour vous permettre d'anticiper les démarches à effectuer.

Ce protocole demandé par les parents, prescrit par le médecin prescripteur et validé par le médecin scolaire, se compose de différents éléments :

- **Les documents à faire remplir, dater et signer par le médecin prescripteur et vous-mêmes :**
 - La page administrative avec les signatures de tous les professionnels concernés
 - Le protocole d'urgence dûment rempli par le médecin prescripteur
 - L'ordonnance, nominative, claire, lisible, datée et signée par le médecin prescripteur et établie pour la période scolaire
 - Une fiche de liaison éventuelle entre le médecin prescripteur et le médecin scolaire
 -
- **Les médicaments :** dans leur boîte d'origine marquée au nom de votre enfant, couvrant l'année scolaire et en quantité suffisante
- **Une pochette transparente** de type zip de congélation

Vous trouverez toutes les explications, et les documents à télécharger sur L'ENT du Lycée (sans code donc accessibles éventuellement de chez votre médecin lors de la consultation).

Pour cela aller sur la page d'accueil et cliquer sur l'item « service médico-social », puis cliquer sur le titre qui apparaît « infirmière » puis choisir la rubrique « PAI », faire défiler les pages, cliquer sur les points interactifs et à la page 2, télécharger les documents .

Pour rappel, les enfants souffrant de troubles de la santé évoluant sur une longue période nécessitent un suivi et une évaluation médicale réguliers. Ainsi le PAI est adapté régulièrement aux besoins de l'élève et il revient aux parents de veiller au renouvellement des documents et médicaments au cours de l'année si nécessaire.

L'enfant devant bénéficier de ce protocole devra se faire connaître auprès de l'infirmière en début de rentrée scolaire et apporter tous les éléments du dossier.

Les parents des élèves internes ayant un traitement sur l'année, devront obligatoirement constituer un PAI pour l'internat.

Tout dossier PAI incomplet ne sera pas pris en compte.

En cas de difficultés pour constituer le PAI, prendre contact avec l'infirmière du Lycée.

Bien cordialement

Service infirmier
Lycée Polyvalent Charles de Gaulle

Affaire suivie par
Infirmière Lycée

infirmierie.cdq@ac-toulouse.fr

0561518479

24, avenue du Général de Gaulle

BP 10113

31604 Muret Cedex



Nom, prénom de l'élève :

Classe à la rentrée 2026 :

TARIFS 2026

Externe (repas à 4.40 €)

Demi-pensionnaire au forfait 4 jours (473.60 € /an)

Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi

Demi-pensionnaire au forfait 5 jours (592 € /an)

Demande d'internat (1 566.59 /an)
(Sauf 3^e)

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez
contacter : cdg.intendance@ac-toulouse.fr.

Date :

Signature du responsable financier

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE ELEVE MINEUR

A rendre avec le dossier d'inscription

Nous, soussignés,

Madame (nom, prénom) :

Mère

Représentante légale

Et

Monsieur (nom, prénom) :

Père

Représentant légal

Autorisons la prise de vue et l'utilisation des photographies réalisées de notre fille - notre fils,

Nom et prénom de l'élève :

Classe (à la rentrée 2026) :

élève au Lycée Charles de Gaulle Avenue Charles de Gaulle 31600 Muret

dans le cadre de la « **photo de classe** » et de l'élaboration du « **trombinoscope** » du lycée pour l'année scolaire 2026-2027.

Les élèves non photographiés lors de la séance « photo de classe » feront l'objet d'une prise de vue individuelle, obligatoire pour finaliser le « trombinoscope » de leur classe.

autorisons le lycée Charles de Gaulle à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, les images de notre enfant susmentionné, dans le cadre de ses locaux et à l'extérieur, sur son espace public ENT et ses comptes réseaux sociaux, lors de toute activité pédagogique organisée par l'établissement.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Date :

Date :

Signature de la mère
ou de la représentante légale

Signature du père
ou du représentant légal

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE ELEVE MAJEUR

A rendre avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e)

NOM

Prénom

Classe (à la rentrée 2026)

Élève au Lycée Charles de Gaulle Avenue Charles de Gaulle 31600 Muret

- autorise la prise de vue et l'utilisation de photographies me représentant, dans le cadre de la « photo de classe » et de l'élaboration du « trombinoscope » du lycée pour l'année scolaire 2026-2027.
- Les élèves non photographiés lors de la séance « photo de classe » feront l'objet d'une prise de vue individuelle, obligatoire pour finaliser le « trombinoscope » de leur classe.
- autorise le lycée Charles de Gaulle à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, les images me représentant, dans le cadre de ses locaux et à l'extérieur, sur son espace public ENT et ses comptes réseaux sociaux, lors de toute activité pédagogique organisée par l'établissement

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de mon image, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Date :

Signature de l'élève majeur



RÈGLEMENT INTÉRIEUR et CHARTE INFORMATIQUE

Année scolaire 2026-2027



À remplir par le responsable légal ET l'élève.

Haute-Garonne

Académie
Toulouse

Lycée Polyvalent Charles de Gaulle
24 av du général de Gaulle
BP 10113
31604 MURET CEDEX

RESPONSABLE LÉGAL :

Je soussigné(e) : **NOM** **Prénom**, agissant en qualité de :

PÈRE

MÈRE

TUTEUR LÉGAL

De l'élève : **NOM** **Prénom**

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et de la charte du bon usage du réseau informatique consultables sur le site :

charles-de-gaulle.entmip.fr

À Muret, le

Signature : Lu et approuvé

ÉLÈVE :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e) : **NOM** **Prénom** **Classe**.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement consultable sur le site :

charles-de-gaulle.entmip.fr

et m'engage à le respecter.

À Muret, le

Signature : Lu et approuvé

CHARTE INFORMATIQUE.

Je soussigné(e) : **NOM** **Prénom** **Classe**.....

Certifie avoir pris connaissance de la charte du bon usage du réseau informatique consultable sur le site :

charles-de-gaulle.entmip.fr

et m'engage à la respecter.

À Muret, le

Signature : Lu et approuvé

FICHE D'URGENCE

Année 2026-2027



LYCÉE CHARLES DE GAULLE
24 avenue du Général de Gaulle
60 10113
31604 MURET CEDEX

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Age :

CLASSE :Interne / DP / externe

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir à chaque rentrée scolaire par les parents

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale.....

N° et adresse de l'assurance scolaire.....

Afin de joindre rapidement la famille en cas d'accident ou d'urgence, merci de renseigner les numéros de téléphone

1 N° téléphone du domicile :

2 N° du père :travail :poste :

3 N° de la mère :travail :poste :

4 Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement.....

.....

5 Nom et adresse du médecin traitant :

En cas d'urgence l'appel au 15 se fait en référence au BO du 15/01/00 ; la famille est prévenue par l'établissement

Un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté en fonction de la décision du médecin régulateur du SAMU (15). Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre.....)

.....

vous pouvez transmettre des informations confidentielles sous pli fermé à l'attention du médecin ou de l'infirmière

Date, le : Signatures des parents ou représentant légal

A.....Père :

Mère :

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Nom : Prénom :

Classe :Ext/ DP/ In Date de Naissance : N° de téléphone élève:

Année précédente : classe..... Etablissement :

Nom et n° de téléphone (fixe et portable) des personnes à contacter en cas d'urgence susceptibles de prendre en charge l'élève.

- N°mère.....
- N°père
- Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement.....
- Nom et téléphone du médecin traitant.....

Merci de m'indiquer si votre enfant présente

- Antécédents médicaux/chirurgicaux.....
- Allergies.....
- Asthme.....
- Traitement.....
- Hospitalisation.....
- Suivi particulier : Merci de m'indiquer le nom de la structure ou du professionnel qui suit votre enfant.....

En fonction de ces renseignements, vous serez contactés par l'infirmière ou le médecin scolaire pour, si nécessaire, établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à l'état de santé de votre enfant.

PAI OUI NON

PPS OUI NON

PAP OUI NON

Les élèves avec un PAI doivent venir se faire connaître dès la rentrée à l'infirmerie.

Les élèves ne doivent pas avoir de traitement en leur possession, les traitements doivent être laissés à l'infirmerie et seront mis à disposition de l'élève seulement avec ordonnance récente et PAI complet.

Vaccination : Joindre obligatoirement une photocopie du carnet de vaccination

Tout renseignement confidentiel complémentaire peut être transmis sous pli cacheté à l'infirmière tout au long de l'année.

Date :/...../20.....

Signature du représentant légal :

Signature de l'élève :

Chères et chers futur.e.s élèves du lycée Charles de Gaulle,

Pour agrémenter vos vacances et vous préparer efficacement au lycée, nous avons établi pour vous une liste de lectures estivales, à partir d'oeuvres contemporaines et très accessibles.

Dans la liste ci-dessous, nous vous demandons de sélectionner – et de lire ! - **un roman et, au choix, une pièce de théâtre ou un recueil poétique**. Bien sûr, si vous souhaitez lire plus de deux œuvres, ne vous bridez surtout pas !

Ces lectures n'ont toutefois rien de facultatif : vous devrez en rendre compte en cours de français à la rentrée. Mais nous savons que ce sont des valeurs sûres : elles ont fait leur preuve auprès de nos élèves, et nous espérons que vous aurez du plaisir à les découvrir.

Romans :

Fred Vargas, *Pars vite et reviens tard*

Un polar captivant où un commissaire original enquête sur d'étranges symboles liés à une menace invisible. Entre tension urbaine et mystère médiéval, ce roman accroche par son ambiance unique et ses personnages décalés.

Romain Gary, *La vie devant soi*

Dans un quartier populaire de Paris, Momo, un jeune garçon élevé par une vieille femme juive, raconte avec tendresse et humour une histoire poignante d'amour, de tolérance et de survie. Un récit bouleversant vu à hauteur d'enfant.



George Orwell, *La Ferme des animaux*

Une fable brillante où les animaux d'une ferme se révoltent contre les humains... pour mieux recréer un système encore plus injuste. Simple en apparence, ce récit offre une réflexion puissante sur le pouvoir et la liberté.

Maylis de Kerangal, *Réparer les vivants*

Un roman haletant qui suit, heure par heure, le parcours d'un cœur promis à la greffe. Entre urgence médicale et émotion humaine, un récit intense qui explore la vie, la mort, et les liens invisibles qui unissent les êtres.

Stefan Zweig, *Le Joueur d'échecs*

Sur un paquebot, un duel étrange entre un champion d'échecs et un homme au passé trouble. Une nouvelle psychologique fascinante sur la folie, l'isolement et le pouvoir de l'esprit.

Leïla Slimani, *Le Pays des autres*

Dans le Maroc des années 1950, une jeune Française découvre une société étrangère et des tensions profondes. À travers son regard, un récit intime et historique sur l'amour, l'exil et l'émancipation.

Théâtre :

Laurent Gaudé, *Médée Kali*

Une réécriture moderne et envoûtante du mythe de Médée. Une femme blessée, puissante, terrible, qui revient d'entre les ombres. Un texte fort, rythmé, brûlant d'émotion et de noirceur.



Yasmina Reza, *Le Dieu du carnage*

Deux couples se rencontrent pour régler un conflit entre leurs enfants... mais très vite, les masques tombent. Une pièce drôle, féroce et percutante sur l'hypocrisie des adultes et la violence dissimulée sous les apparences.

Poésie :

Perrine Le Querrec, *Feux*

Un recueil de poèmes contemporains autour des thèmes du feu — au sens propre et figuré : passion, douleur, transformation. L'écriture, concise et imagée, stimule l'imagination et ouvre un espace sensible pour l'analyse littéraire.



Eugène Guillevic, *Euclidiennes*

Des poèmes brefs, inspirés de la géométrie, qui interrogent la vie, le monde, et le regard qu'on y pose. Un jeu subtil entre rigueur des formes et liberté des mots, accessible et surprenant.



Une Maison des lycéens (MDL) est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Son rôle ? Participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement.

Inscription 2026 – 2027

Nom, Prénom	
Age	
Classe A la rentrée	
E-Mail	
Téléphone	

Membre	7€
--------	----

Le membre reconnaît avoir pris connaissance de la charte par signature précédée de la mention manuscrite **« lu et approuvé »**



Association Maison des lycéens, Lycée Charles de Gaulle, 31600 Muret

Je soussigné. M. Représentant de l'association Maison des lycéens,
atteste que a cotisé pour la saison 2026/2027.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Muret, le :

Vous pouvez payer par espèces, chèques (à remettre sous enveloppe dans le dossier d'inscription) ou en ligne avec le QRcode

Option Sciences de l'Ingénieur (SI-CIT) 2026-2027

Entrants en classe de 2GT au LPO Charles de Gaulle. Elèves du secteur

(Les élèves hors secteur ont fait la demande sur affelnet et sont affectés directement ou non au lycée Charles de Gaulle avec l'option SI-CIT)

Le nombre de places en SI-CIT est limité, toutes les demandes ne pourront être honorées.

➤ **Joindre les 3 bulletins de 3^e**

Cette option représente 2h supplémentaires par semaine.

Nom :

Prénom :

Demande à suivre l'option SI-CIT.

NOM du Responsable Légal :

DATE et SIGNATURE :

INSCRIPTION A L'INTERNAT

Année Scolaire 2026-2027

Cadre réservé à la vie scolaire

Secteur : Chambre :

Nom :

Prénom :

Classe :

Je soussigné

Responsable légal

Demande son inscription à l'internat.

Adresse des responsables :
.....

Numéros téléphone obligatoires : (numéros de téléphone portable impératifs)

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

Portable élève : (Renseignement obligatoire)

Soins médicaux de longue durée : L'élève suit-il un traitement médical long : : OUI – NON

L'élève est il suivi par une structure de soins : OUI- NON

Si vous répondez oui à une des questions, un rendez-vous est à prendre avant l'inscription avec l'infirmière scolaire ou un CPE.

Correspondant local : Si vous ne pouvez vous déplacer en cas d'urgence, merci de nous indiquer les noms et coordonnées d'une personne habitant au plus près de l'internat et susceptible de pouvoir venir chercher l'élève :

Nom :

Numéro de téléphone :

Je m'engage à activer un contrôle parental sur le téléphone portable de mon enfant au minimum de 22h à 7h.

Je certifie avoir pris connaissance des tarifs et du règlement de l'internat.

AUTORISATION DE SORTIE INTERNAT

Présence obligatoire de 17h25 à 8h

Sortie du mercredi :

- J'autorise
 Je n'autorise pas

mon enfant à sortir seul après le déjeuner le mercredi après-midi

- Jusqu'à 17h30 (dormira mercredi soir)
 Jusqu'au jeudi matin 08H00 (ne dormira pas mercredi soir)

Sortie exceptionnelle non prévisible :

- Toute sortie non prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite adressée au Conseiller Principal d'Education
- En cas de circonstances imprévisibles (grève des transports, du personnel enseignant, de surveillance ou de service), ne permettant pas d'assurer la sécurité, les élèves internes auront à regagner seuls leur domicile après autorisation préalable de l'Administration.

Date :

Signature du responsable de l'élève

Prévoir pour un lit de 80x190 :

- 1 couverture/couette
- 1 paire de draps
- 1 oreiller avec sa taie
- 1 cadenas à code

QUELLES AIDES DIRECTES ?



**TES MANUELS
SCOLAIRES GRATUITS
PRÊT DES LIVRES PAPIER
OU NUMÉRIQUES POUR
TOUS LES LYCÉEN.N.E.S**

TON ORDINATEUR PORTABLE
Lordi est fourni selon les modalités
d'attribution énoncées dans ton
espace jeune.



**TES PREMIERS
ÉQUIPEMENTS GRATUITS**
Pour démarrer ta formation
professionnelle avec du
matériel adapté, tu disposeras
d'un équipement de qualité.

- AIDE À L'ACHAT
- DE LIVRES DE LOISIRS de 15 €
- D'UNE LICENCE SPORTIVE (UNSS) de 15 €



**PASSE TON DIPLÔME
DE PREMIERS SECOURS
GRATUITEMENT**
Apprends les gestes qui sauvent
et obtiens les bases du secourisme.

TES BONS PLANS 100 % OCCITANIE
Avec ta Carte Jeune, profite toute l'année d'offres :
sorties, sport, culture, éducation, orientation, santé...

Retrouve toutes les infos sur :
cartejeune.laregion.fr et sur ton espace personnel.



CONTACTS UTILES



N° ASSISTANCE
05 32 30 00 40
cartejeune.laregion.fr

SAV LORDI
lordi-occitanie.fr
*Tu peux également contacter l'assistance
lordi depuis ton espace lycéen*

**LUTTE CONTRE
LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE**
Appelle le 3018
ou télécharge l'application 3018

Numéro gratuit, anonyme et confidentiel,
disponible 7j/7 : de 9h à 23h



LEurope s'engage
L'Occitanie aussi



LEurope s'engage
L'Occitanie aussi



laregion.fr
laregionoccitanie



**GRATUITE
OBLIGATOIRE
POUR LA RENTRÉE**

CARTE JEUNE RÉGION

MODE D'EMPLOI

LEurope s'engage
L'Occitanie aussi



LEurope s'engage
L'Occitanie aussi



TA CARTE JEUNE RÉGION



QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Carte Jeune Région, c'est l'ensemble des aides que la Région met en place pour alléger tes dépenses et te garantir la rentrée la moins chère de France.

QUI PEUT

EN BÉNÉFICIER ?

Tous les jeunes inscrits :
- dans un lycée (post-bac inclus)
- dans certains établissements d'Occitanie



Plus d'infos :

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1 TOP DÉPART EN JUIN !

Rendez-vous dès le 8 juin 2026 sur cartejeune.laregion.fr

Prévois une photo et une adresse mail.

2 QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

TON DOSSIER VALIDÉ

tu reçois ta Carte Jeune à domicile.

TOUJOURS À TES CÔTÉS

LA RÉGION AGIT POUR UNE SCOLARITÉ INCLUSIVE ET ENGAGÉE

TU PEUX BÉNÉFICIER DE LOGICIELS ADAPTÉS

LoRdi est équipé de logiciels spécifiques pour accompagner les élèves DYS et utiles à tous.

TU PEUX T'ENGAGER

Retrouve les propositions d'actions autour de toi sur ton espace jeune dans la rubrique :
Je m'Engage

TU PEUX PARRAINER LA PLANTATION D'UN ARBRE EN OCCITANIE

Un geste simple pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la restauration de la biodiversité.

On compte sur toi !



NE PASSE PAS À CÔTÉ D'OFFRES GRÂCE À TA CARTE JEUNE RÉGION.

TES BONS PLANS 100 % OCCITANIE !

La Région te propose tout au long de l'année des offres attractives pour des activités culturelles, touristiques ou sportives : concerts, festivals, matchs, musées, visites guidées... Ainsi que des bons plans autour de l'éducation, l'orientation et la santé.



N'hésite plus connecte-toi et inscrips-toi à la newsletter pour ne pas zapper l'offre qui t'intéresse et télécharge l'application mobile.

N'hésite pas à consulter ton espace jeune !



TRANSPORT SCOLAIRE RÉGIONAL

Les transports scolaires régionaux sont gratuits en Occitanie :

Modalités et inscription dès juin 2026 io-occitanie.fr

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires, s'adresser aux Services Régionaux des Mobilités : io-occitanie.fr/contact-et-aide

Attention : la Carte Jeune Région n'est pas une carte de transport.

Inscriptions du 15 juin au 31 juillet

La carte de transport scolaire donne droit à 1 aller-retour par jour pour les demi-pensionnaires et externes et 1 aller-retour par semaine pour les internes en train ou en car. Seule la Région a autorité pour décider du mode de transport emprunté ou de l'attribution d'une allocation. Une participation forfaitaire de 25€ est demandée pour toute inscription après le 31 juillet.

Les conditions d'accès à la gratuité

Pour bénéficier de la gratuité du transport scolaire, l'élève doit :

- Résider en Occitanie et réaliser un trajet en dehors du territoire des communautés d'agglomération, métropoles et communautés urbaines.
- Être scolarisé de la petite section de maternelle à la terminale.
- Habiter à une distance minimale de l'établissement fixée à 1km par le règlement.
- Fréquenter l'établissement de secteur. Afin de préserver l'égalité des chances, la Région permet de déroger à cette sectorisation pour des motifs pédagogiques (enseignements spécifiques, etc.).
- Utiliser le service régulièrement.

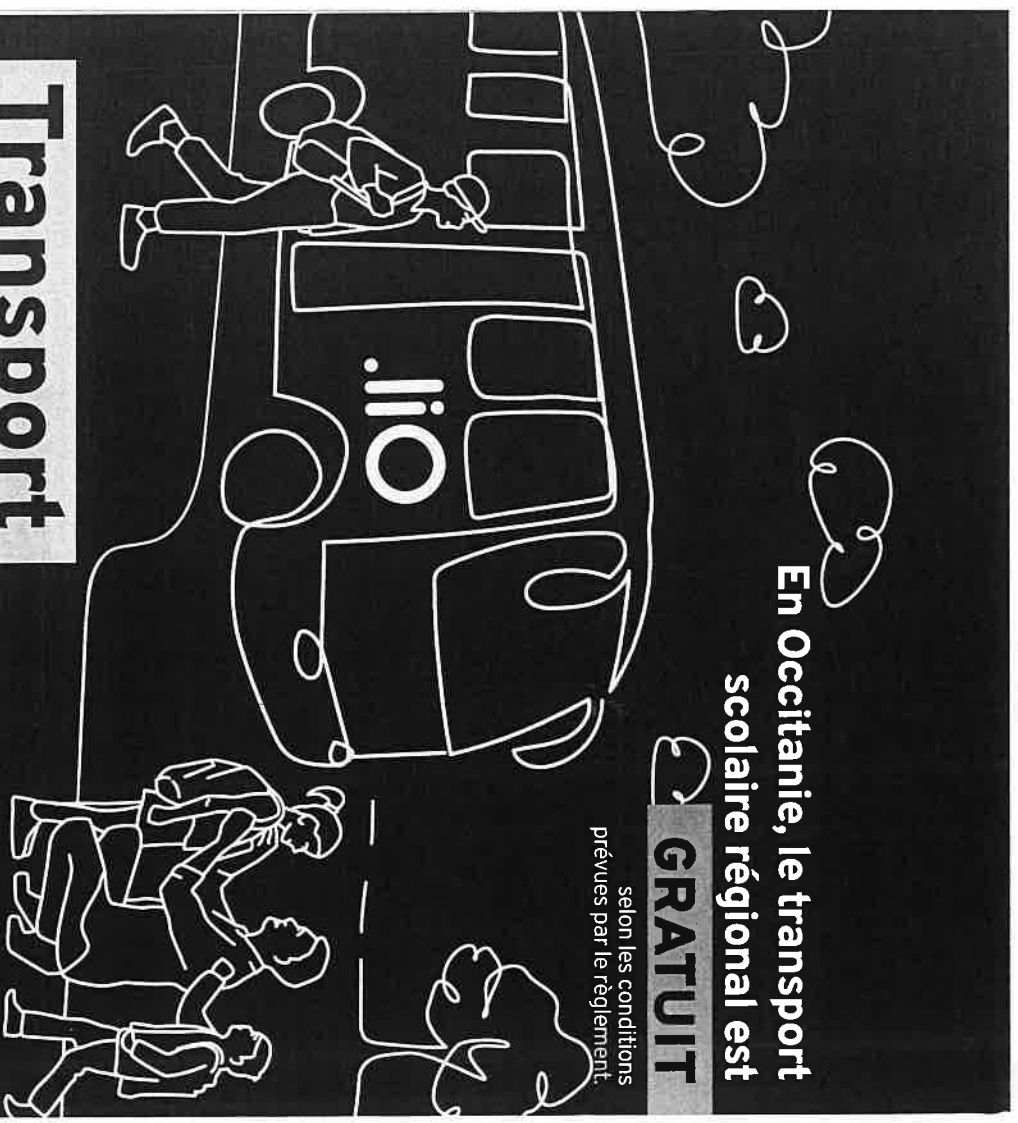
Que permet votre abonnement ?

La carte de transport permet :

- un accès au transport scolaire,
- de voyager en illimité, tout au long de l'année scolaire, sur les cars du réseau (lignes commerciales non réservées aux trajets scolaires).

Infos et inscriptions :

ljo-occitanie.fr



En Occitanie, le transport scolaire régional est

GRATUIT

selon les conditions prévues par le règlement.

Transport scolaire régional

INSCRIPTIONS

du lundi 15 juin au jeudi 31 juillet 2026

Service financé par la Région Occitanie



Informations et inscriptions sur **ljo-occitanie.fr**

